

Compte-rendu du CDEN du 7 mars 2016

Présents :

Maires : Michel Moine, Vincent Turpinat, Jean-Marie Le Guiader

Conseillers départementaux : Marie-Thérèse Vialle, Thierry Gaillard, Isabelle Pénicaud

Conseiller régional : les élus ne sont pas encore nommés

Parents d'élèves : Sylvie Sergeant

PEP : Gérard Frémont

Personnalité nommée par le Préfet : Jacques Banville

Education Nationale : Véronique Dupin et Christophe Combes (IEN), Pascale Niquet (IA-DASEN), Alice Garcia (DIMOS), Elisabeth Gaussot (DIPER), Maryse Pasquet (Secrétaire générale), Nathalie Lafaye (DIMOS)

Etat : Philippe Chopin (Préfet), Jean-Michel Bergeal (Secrétaire général)

UNSA : Maryse Renault, Laurent Lafaye

FSU : Olivier Landan, Trémour Duval, Julien Colombeau, Fabrice Couégnas, Fanny Tissandier, Alain Favière, Sandrine Gorgeon, Stéphane Picout

Maryse Renault (UNSA) lit une déclaration préliminaire.

Sylvie Sergeant (FCPE) lit une déclaration préliminaire.

Sandrine Gorgeon (FSU) lit une déclaration préliminaire ci-dessous.

Déclaration préalable de la FSU23 **CDEN du lundi 7 mars 2016**

La répartition académique des postes pour la rentrée 2016 est de zéro pour le département de la Creuse. Ce chiffre de zéro, au regard de la démographie est un début de bonne nouvelle. Nous pensions que ce maintien du nombre de postes devait permettre de dégager des moyens pour assurer des conditions de scolarisation plus équitables sur tout le territoire creusois et enfin voir les effets de la loi de Refondation de l'École dans le département.

La FSU23 a dressé une liste non hiérarchisable de besoins pour le département concernant le 1er degré :

Répondre aux effectifs élevés par classe afin de garantir l'équité des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants dans le département,

Répondre aux besoins des élèves les plus fragiles, notamment en démarrant la reconstruction des RASED complets, en autorisant de nouveaux départs en formation dans toutes les options du CAPASH et en permettant aux personnels en place d'exercer leurs missions à hauteur des besoins déconnectés des contraintes budgétaires,

Prendre en compte la ruralité de notre département, par exemple en adaptant le principe du « plus de maîtres que de classes » à travers l'implantation d'EMALA et de postes répartis sur plusieurs écoles rurales (en RPI ou non) ou encore par la création de postes dédiés à la scolarisation des moins de trois ans en adaptant les contraintes de la circulaire à la réalité du territoire rural comme s'y est engagé le Recteur à la demande de la FSU.

Pour la FSU23, les choix de carte scolaire doivent avoir pour seul et unique objectif de permettre la réussite de tous les élèves en donnant plus à ceux qui ont moins et en cassant ainsi les déterminismes sociaux. Pourtant, cette année, au regard d'une carte scolaire sans retrait d'emploi, l'IA-DASEN a fait le choix du statu quo sans volonté de rétablir plus d'équité sur le territoire, alors que la démographie scolaire annoncée aurait dû le lui permettre. Des déclarations de la DSDEN de la Creuse indiquent que des restructurations liées au protocole sont programmées: « certaines écoles disposent de locaux et sont amenées à accueillir plus d'élèves dans les années à venir. » L'issue du protocole semble donc aujourd'hui arrêté puisque certaines écoles sont déjà ciblées pour accueillir les élèves des communes voisines.

Un projet précis pour le maillage des écoles existe-t-il ? Les représentants des élus sont-ils associés à cette réflexion ? Quand sera-t-il débattu ?

Si tel est le cas, ce CDEN, qui doit arrêter les mesures de carte scolaire, doit être informé de la teneur de ce projet. Dans une instance où tous les partenaires de l'école peuvent débattre, il nous semble important de répondre à l'ensemble de ces questions, après avoir examiné l'intérêt pour les élèves et leurs conditions de scolarisation. Le maillage scolaire doit permettre aux élèves d'avoir accès à un service public d'éducation de proximité. Croire que supprimer l'école de la commune équivaut à faire des économies est un leurre, cela engendre au contraire un vrai surcoût, sans rien apporter aux élèves.

Nous vous demandons donc solennellement, M. le Préfet, Mme l'IA-DASEN, de bien vouloir accéder à cette demande de transparence.

1. Approbation du PV du 9 novembre 2015

Le procès-verbal est adopté.

2. Préparation de la rentrée scolaire 2016 dans le 1er degré (effectifs et moyens)

L'IA-DASEN présente la situation des écoles du département en terme d'effectifs et moyens.

Fabrice Couégnas (FSU) remarque qu'on ne peut pas se satisfaire d'un taux de première scolarisation plus élevé que dans d'autres départements alors que ce taux est en baisse dans le département. Il précise également que la Creuse est le seul département de l'académie où le taux d'encadrement a baissé depuis 2015. Il indique par ailleurs que les effectifs des écoles privées étaient en baisse dans le département et demande si l'IA-DASEN a une explication quant à la hausse de la fréquentation de ces écoles privées dans le département cette année.

L'IA-DASEN ne peut pas répondre mais indique que "l'enseignement privé participe au service d'éducation"...

L'IA-DASEN présente les orientations pour la carte scolaire de la rentrée 2016 :

Ouvertures		Fermetures	
Bonnat maternelle adjoint	+1	Bonnat maternelle BM	-1
Champagnat adjoint	+1	Champagnat BM	-1
Gentioux adjoint	+1	BM Macé maternelle	-1
PDMQDC Ahun Chénérailles Lavaveix (poste à profil C2)	+1	Décharge EMF Prévert	-0,25
Suivi de scolarisation des élèves en hôpital de jour (Guéry, Guéret)	+0,5		
Coordonnateur AESH/enseignant référent	+1		
Coordonnateur REP (Marie Curie, Bourgneuf)	+0,5		
Brigade formation continue (Langevin maternelle)	+1		
Brigade Macé maternelle	+1		
Décharge direction Champagnat	+0,25		

Jean-Marie Le Guiader demande combien d'élèves sont en situation de handicap actuellement car un seul coordonnateur n'est peut être pas suffisant. L'IA-DASEN indique qu'il y a environ 700 élèves concernés, second degré compris.

Fabrice Couégnas (FSU) s'étonne de voir à nouveau l'utilisation des 5 postes arrivés en juin dernier qui étaient "pérennes pour un an" l'année dernière. Il insiste sur la situation de Naillat qui a un effectif très chargé notamment en maternelle. Il précise que les élèves à besoins éducatifs particuliers ou les élèves en difficulté ne sont pas tous en situation de handicap et demande à l'IA-DASEN quels sont ses propositions pour la prise en charge de ces élèves. L'IA-DASEN répond que "ne pas rendre d'emplois c'est ce qu'il y a de pire" sans le lier à une démarche de restructuration du réseau scolaire. "Fermer des classes cette année c'était baisser le rideau de bâtiments." Pour travailler de façon équitable, il fallait fermer 25 classes notamment dans des classes "uniques" même en RPI donc fermer le bâtiment. Ce n'est pas ce à quoi on aspire cette année, j'en laisse la responsabilité aux élus." *Une bien étrange définition de l'équité qui ne reposerait que sur une observation numérique d'élève par classe...*

Fanny Tissandier (FSU) s'interroge sur le caractère pédagogique que devrait avoir la carte scolaire et qu'elle n'a pas dans le projet présenté. Elle interroge l'IA sur les situations des écoles de Faux la Montagne et de la Courtine qui avaient des moyens provisoires cette année, et à nouveau sur la situation de l'école de Naillat.

L'IA-DASEN indique, concernant Naillat, que la décision sera prise en fin d'année pour faire potentiellement une quatrième classe en imputant les moyens sur la brigade.

L'IEEN d'Aubusson indique les effectifs de la Courtine : peu d'élèves en élémentaire et une importante cohorte de GS. Afin de conserver la stabilité sur la commune, il n'y aura pas de fermeture à l'élémentaire cette année pour réaliser l'inverse l'année prochaine. Pour Faux la Montagne, l'IEEN indique que les effectifs sont "instables" et que la situation sera observée à la rentrée.

Sandrine Gorgeon (FSU) précise que sur le secteur de Faux la Montagne, une scolarisation "autre" (scolarisation à la maison) existe et que si l'administration ne met pas les moyens, elle prévoit la désorganisation de cette école en renforçant les choix faits par les familles. Michel Moine (maire d'Aubusson) indique que c'est le plus souvent un choix philosophique/politique/religieux qui n'a aucun lien avec les structures scolaires existantes.

Fabrice Couégnas (FSU) demande que l'IA-DASEN réponde à la question de la FSU inscrite dans la déclaration préalable quant au projet de restructuration qui est souvent évoqué par l'administration dans son discours pour "sauver" certaines écoles qui auraient "des locaux pour accueillir plus d'élèves dans les années à venir".

L'IA-DASEN botte en touche en demandant à la FSU son projet !

Michel Moine (maire d'Aubusson) demande quelle serait la carte scolaire si le protocole n'existait pas, sous-entendant que le protocole a sauvé des emplois.

Fabrice Couégnas (FSU) prend en exemple la Corrèze qui, sans protocole signé, a conservé ses postes pendant 2 ans, malgré une baisse 2 fois plus élevée qu'en Creuse. Il se demande au contraire si la situation n'aurait pas été plus favorable sans le protocole...

Vote : Contre: 11 (FSU+UNSA+FCPE) Pour : 6 (maires et conseillers départementaux) Abstention : 2 (Pep et personnalité nommée par le Préfet)

3. Indemnité représentative de logement (IRL)

Le préfet présente le dossier en indiquant que le Ministère demande à ce que l'IRL n'augmente pas cette année encore. Alain Favière (FSU) refait la même proposition qu'au CDEN de l'année dernière, c'est à dire une augmentation de 0,5%. Il indique que cela représenterait une augmentation de 28 euros pour tout le département (2 collègues sont concernés). Le Préfet indique que l'année dernière il avait tenu compte de l'argumentaire de la FSU en ne suivant pas la demande du ministère. Il demande à recueillir un avis du CDEN sur la proposition de la FSU.

Vote : Pour : unanimité

4. Participation de la commune du Chauchet aux frais de fonctionnement des écoles de la communauté de communes d'Auzances Bellegarde

Jean-Michel Bergeal présente la situation de la commune du Chauchet qui a un arriéré de paiement de plus de 32 000€ à la com-com d'Auzances-Bellegarde(CCAB). Le Préfet propose que cette somme soit versée.

Il est indiqué que c'est un exemple tout à fait intéressant dans le cadre des restructurations à venir et qu'il est toujours intéressant que les élus avec et sans école participent aux discussions. Il est reproché à la DASEN qu'elle a fait une erreur en n'invitant pas les élus qui n'ont plus d'école lors des réunions pour le protocole.

Sandrine Gorgeon (FSU) rappelle la déclaration préalable de la FSU qui indiquait que "croire que supprimer une école permet de faire des économies est un leurre". Ceci se vérifie car si la commune du Chauchet avait une école, elle n'aurait rien à payer ! Fabrice Couégnas (FSU) demande si la commune du Chauchet signe une convention de RPI, sera-t-elle alors considérée comme commune avec école et donc n'ayant pas à participer aux frais de scolarisation d'autres communes ? La réponse est oui !

Le Préfet propose que la dette soit remboursée, avec un étalement des versements.

Vote : Contre : 4 (personnalité, PEP, ...); Refus de vote :9 (FSU+FCPE) ; Abstention : 6 (UNSA, maires...)

La FSU ne disposant pas de toutes les informations ni de la législation exacte, elle s'est déclarée "incompétente" pour se prononcer sur la question posée. Elle a donc décidé de ne pas participer au vote.

5. Questions diverses

Gérard Frémont (PEP) indique que les PEP fêtent cette année leur centenaire. Il brosse un historique de l'association et présente les actions prévues, dans lesquelles les écoles peuvent s'inscrire.

Fabrice Couégnas (FSU) s'inquiète de la situation de l'enseignement du savoir-nager sur le secteur Sud côté Aubusson. Il demande pourquoi le bassin de Felletin est actuellement fermé et qui en sont les décisionnaires.

Michel Moine (maire d'Aubusson) indique que pendant 3 ans, le bassin de Felletin a été très utile et que des travaux ont eu lieu. Actuellement le lycée rencontre des problèmes de chauffage. La communauté de communes est prête à mettre un MNS à disposition en dehors de la saison hivernale si des demandes sont formulées par les écoles.

Les représentants de la FSU 23 au CDEN: Julien COLOMBEAU, Fabrice COUEGNAS, Trémour DUVAL, Alain FAVIERE, Sandrine GORGEON, Olivier LANDAN, Stéphane PICOUT, Fanny TISSANDIER